

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

Mairie de
Louvigné-de-Bais

6, place de la Mairie
35680 LOUVIGNÉ-de-BAIS

Le 27 octobre 2020 à 19h30 à la salle du club, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON, Sandrine CLEMENT, Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Valérie GAUDION, Jean-Pierre BERTINET, Daniel DAYOT, Alexandra GOUSSET, Gérard CHESNAIS, Jocelyne JEULAND, Fabien FOUCHER, Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Christophe OGIER, Marina ROSSARD, Didier LOUAPRE.

Etaient absents : Mathilde BETTON (représentée par J.P BERTINET) et Laurence LOISON (représentée par Sandrine CLEMENT).

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle RENAULT.

Déclaration de Monsieur le maire : une mesure disciplinaire est prononcée à l'encontre de Sébastien PARRIAUX, secrétaire général de la mairie pour causes d'inexactitudes sur certains dossiers et retards dans la transmission des différents budgets ; votés en février et remis en septembre au Trésorier de Vitré en charge des collectivités, ainsi qu'à la Préfecture.

Pour l'instant, il n'y a pas de remplaçant, malgré une demande effectuée auprès du CDG 35. Les adjoints, Marie-Odile Dayot et Jean-Pierre Bertinet, assurent l'intérim.

Validation du compte rendu du conseil du 15/09/2020

Monsieur Le Maire demande au conseil l'approbation du compte-rendu du conseil du 15 septembre 2020. Le conseil valide à l'unanimité.

Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- L'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Fixer, dans la limite de 1 500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;
- Procéder, dans la limite de 500 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- Régler des opérations légères à hauteur de 20 000 euros ;
- Passer les contrats d'assurance, accepter les dons et legs ;
- Gérer les louages, les régies comptables, les concessions dans le cimetière ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000€ par an ;
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Fixer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; le montant des offres aux expropriés ;
- Représenter la commune lors d'actions en justice ;
- Exercer au nom de la commune les opérations liées à l'urbanisme ;

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

- Gérer les adhésions, les demandes de subventions.

Chaque opération sera présentée au conseil suivant ces décisions.

Ces délégations sont votées à l'unanimité.

Modification du compte administratif 2019 voté le 18 février 2020

Il a été constaté que les recettes et le résultat de l'année 2018 n'avaient pas été reportés au CA 2019. Monsieur le maire demande donc au conseil de voter pour la nouvelle présentation du budget intégrant les recettes et le résultat.

Bâtiment Beau Soleil

Section de Fonctionnement	Dépenses	21 652,32€
	Recettes	26 685,22€
	Résultat de l'année	5 032,90€
Section d'investissement	Dépenses	36 072,27€
	Recettes	15 988,44€
	Résultat de l'année	-20 083,83€

Pôle Médical

Section de Fonctionnement	Dépenses	8 967,80€
	Recettes	0,41€
	Résultat de l'année	-8 967,39€
Section d'investissement	Dépenses	291 534,06€
	Recettes	1 000 000,00€
	Résultat de l'année	708 465,94€

Budget Communal

Section de Fonctionnement	Dépenses	1 411 390,72€
	Recettes	2 026 284,41€
	Résultat de l'année	614 893,69€
Section d'investissement	Dépenses	917 400,77€
	Recettes	1 358 430,41€
	Résultat de l'année	441 029,84€

Assainissement

Section de Fonctionnement	Dépenses	101 803,22€
	Recettes	176 587,99€
	Résultat de l'année	74 784,77€
Section d'investissement	Dépenses	541 883,00€
	Recettes	536 325,80€
	Résultat de l'année	-5 557,20€

La proposition est votée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

Modification des différents budgets primitifs pour 2020

- Pôle médical
- Lotissement
- Espace commercial
- Villa bleue

Voir annexe 1.

Les modifications ont été approuvées à l'unanimité.

Modification du Budget Primitif Communal 2020

Monsieur le Maire propose une rectification du BP communal 2020 consécutif à l'intégration du compte assainissement suite à sa clôture.

Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement		
		<i>BP2020 réctif.</i>			<i>BP2020 réctif.</i>
1	Charges à caractère général	448 339,27 €	1	Dépenses imprévues	20 000,00 €
2	Charges de personnel	638 400,00 €	2	Emprunts	87 422,96 €
3	Virement vers section d'investissement	212 742,97 €	3	Immobilisations incorporelles	3 500,00 €
4	Dépenses imprévues	10 000,00 €	4	Subventions équipement versées	120 000,00 €
5	Charges exceptionnelles	829 080,22 €	5	Installation et équipement	585 000,00 €
6	Divers	180 950,00 €	6	Travaux	1 016 393,65 €
	TOTAL	2 319 512,46 €		TOTAL	1 832 316,61 €
Recettes de fonctionnement			Recettes d'investissement		
		<i>BP2020 réctif.</i>			<i>BP2020 réctif.</i>
1	Excédent antérieur reporté	689 678,46 €	1	Excédent d'investissement reporté	435 472,44 €
2	Produits de services	134 000,00 €	2	Virement de la section de fonctionnement	212 742,97 €
3	Impôts et taxes	1 251 241,00 €	3	Dotations et fonds divers	296 125,20 €
4	Dotations subventions et participations	186 473,00 €	4	Subventions d'investissement	803 826,00 €
5	Loyers	55 120,00 €	5	Vente de terrains	48 000,00 €
6	Divers	3 000,00 €	6	Amortissements	36 150,00 €
7	Produits exceptionnels	0,00 €		TOTAL	1 832 316,61 €
	TOTAL	2 319 512,46 €			

Les modifications ont été approuvées à l'unanimité.

Modification du CA 2019 assainissement

Monsieur le Maire propose une rectification du résultat de clôture du CA 2019 assainissement suite à une inversion de compte

Section de Fonctionnement	74 784,77 €
Section d'Investissement	- 5 557,20 €

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

La modification est votée à l'unanimité.

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion de l'assainissement est transférée à Vitré communauté,

Important : toutes ces modifications de budget ont été validées par le trésorier en charge des collectivités, avant d'être présentées au conseil.

Modification du Budget Primitif Communal et Annexe 2020

Vu le vote du budget primitif le 18 Avril 2020, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rectifier les budgets primitifs 2020 suite aux décisions modificatives présentées et au nouveau budget communal comme suit :

<i>Pôle Médical</i>	Section Fonctionnement	610 065.86 €
	Section Investissement	1 280 332.10 €
<i>Budget Communal</i>	Section Fonctionnement	2 319 512.46 €
	Section Investissement	1 832 316.61 €

La modification est votée à l'unanimité.

Gestion du personnel

L'ensemble des dossiers « personnel » ont été transmis au Comité Technique.

- Règlement intérieur : La commune de Louvigné-de-Bais a souhaité se doter d'un règlement intérieur et d'organisation du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels). Il a été validé par le comité technique le 19 octobre 2020.

Le conseil adopte ce règlement à l'unanimité.

- Journée de solidarité : à ce jour, la participation des agents communaux n'avait jamais été mise en place. Cette journée supplémentaire de travail non rémunérée, au prorata du temps de travail (7h pour un temps plein,) prendra effet au 01 janvier 2021.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

- Instauration d'un compte épargne temps : ce compte qui permet à ses titulaires d'accumuler des droits à congé est ouvert à la demande expresse de l'agent. Il sera instauré dans la collectivité de Louvigné de Bais à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

- Régularisation des heures de travail : il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de 10 % de 4 agents (périscolaire et entretien des locaux). Un tableau des effectifs : 28 agents, soit 17 équivalents temps plein a été présenté à l'assemblée, qui valide à l'unanimité cette proposition.
- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut, les heures accomplies sont indemnisées. Il souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande (exceptionnellement) ou à la demande du chef de service,

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

dans la limite de 14 heures supplémentaires par mois et par agent. Les agents des catégories B et C peuvent être concernés.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité les modalités proposées.

- Mise en place des entretiens professionnels : l'entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Le conseil valide à l'unanimité les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

- RIFSEEP: ce nouveau régime indemnitaire des agents publics qui devait être instauré à compter de 2015, prendra effet au 1er janvier 2021, date limite de mise en place, (ce qui laisse peu de temps pour informer le personnel). Il se compose de deux éléments :
 - L'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, liée aux fonctions exercées par l'agent
 - Le complément indemnitaire qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent

La proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Informations diverses

- Bureau communautaire : (Sandrine clément) : pour les différentes commissions, la présence d'une seule personne est souhaitée. Il faut donc nommer un titulaire et un suppléant dans les commissions où siègent 2 délégués :

<i>Commissions</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Transition écologique	Didier Louâpre	Gérard Chesnais
Transports :	Christophe Ogier	Marina Rossard
Habitat	Joseph Jeuland	Marie-Noëlle Renault
Sports	Sandrine clément	Franck Leray
Jeunesse	Marina Rossard	Laurence Loison

- Compte-rendu des différentes commissions à vitré communauté

Commission habitat: (Marie-Noëlle Renault) : rappel : un plan habitat logement, mis en place de 2016 à 2022 avait pour principal objectif la densification des centres bourgs, avec une aide pour la rénovation dans l'ancien et la construction de logements neufs, mais aussi des économies d'énergie.

650 logements devaient être créés, finalement il n'y a eu que 500 logements, principalement à Vitré ville.

Bilan pour Louvigné de Bais : réhabilitation de 8 logements de propriétaires et 1 seul en locatif

Un nouveau Plan Logement Habitat sera travaillé en 2021 pour une projection 2022-2028.

Commission Mobilités : (Michel Renou) : Thèmes exposés :

- Les pistes cyclables et les routes à vélos entre communes. Il en existe pour l'instant 66 km sur le territoire, et 44 km sont en projet.
- Pourcentages sur le trafic routier à Vitré : 69% de voitures individuelles dont 20 % avec un seul passager.
- Des abris à vélos sur les aires de covoiturages devraient être installés.

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

Pour Louvigné, Marina Rossard a émis l'idée d'une piste cyclable ou vélo route pour une liaison vers Domagné puisqu'un projet de piste cyclable est prévue entre Domagné et Chateaubourg.

Informations pour Louvigné

- Sandrine Clément : **Arrivée de la fibre** : 1 % du territoire, en février 2021.

-Jean Pierre Bertinet : **l'application Panneau Pocket** : informations de la commune directement sur les smartphones est en fonctionnement. Il n'y a pas de liaison entre le panneau lumineux d'informations et cette application.

- Joseph Jeuland : **Pôle médical** : l'installation des médecins est prévue le 04 décembre, suivi par les infirmières mi-décembre. L'ouverture de la pharmacie est quant à elle prévue mi-février.

- Marie-Noëlle Renault et Sandrine Clément : **Rencontre avec les commerçants** : 7 présents.

- Constat des commerçants : le bourg est mort ! Ils sont inquiets pour le temps des travaux de la déviation et surtout après. Proposition de mise en place d'une signalétique en amont des travaux.
- Refus de 3 commerçants concernant la venue de commerçants ambulants.
- Proposition d'une boîte à idées à l'intention des habitants de la commune pour connaître leurs souhaits en matière de commerces ou services.
- Marché de Noël avec tombola organisée par les commerçants : sans doute pas possible cette année.
- Quid de la fermeture des commerces de bouche en même temps l'été et fermeture le samedi après-midi : pas assez de clients.
- Demande de panneau plus grand pour annoncer l'espace commercial.

-Thierry Pigeon : **11 novembre 2020** : 6 personnes maximum autorisées pour la cérémonie.

-Marie Noëlle Renault propose la **création d'un groupe de travail sur l'aménagement du centre bourg**, en collaboration avec un bureau d'études qui fera un diagnostic de l'existant, Ceci afin de mettre en place un programme cohérent et harmonieux sur le mandat et après. Marie-Odile Dayot répond qu'une demande d'accompagnement a été faite auprès du syndicat d'urbanisme pour l'élaboration d'un cahier des charges.

- Prochain conseil municipal le 1^{er} Décembre 2020.

Fin de la séance: 21h30

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

ANNEXE 1 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF

Pôle médical

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
002 résultat fonctionnement reporté	8 967,39	oo2 résultat reporté	-0,41
	0,00		0,00
23 virt section investissement	-22 199,62		0,00
Chap042-71355	0,00	C/774 subventions exceptionnelles	-13 231,82
	-13 232,23		-13 232,23
Investissement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
oo1	0,00	oo1 solde d'exécution reporté	22 199,62
Chap 040-3555	0,00	o21 viremt section fonctionnement	-22 199,62
		Chap 040-3555	0,00
	0,00		0,00
	0,00		0,00

Manoirs 3

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
o23 virement à la section d'investissement	-50 135,01	oo2	0,00
c678	0,00		0,00
O22	0,00	c7588 Vente de lots	-710 000,30
Chap042-71355	2 438,48	Chap042-71355 Ordre de transfert entre sections	662 303,77
	-47 696,53		-47 696,53
			0
Investissement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
oo1 report solde d'exécution	2 438,48	oo1	0,00
Chap 040-3555 opé.d'ordre de transfert entre sections	662 303,77	o21 virement section fonctionnement	-50 135,01
		Chap 040-3555 terrains aménagés	2 438,48
	0,00	1641 emprunts en euros	712 438,78
	664 742,25		664 742,25

CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2020

Centre commercial Beau Soleil

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
o23 Virement Section d'investissement	-2 400,00	oo2	0,00
c678	0,00		0,00
O22	0,00	744	0,00
C/63512 Taxes Foncières	2 400,00	70876	0,00
	0,00		0,00
			0
Investissement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
oo1	0,00	oo1	0,00
	0,00	o21 Virement de section fonctionnement	-2 400,00
2132 investissement immeuble	-2 399,86	1068 affectation de résultats	0,14
	0,00		
	-2 399,86		-2 399,86

Villa Bleue

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
o23	0,00	oo2	0,00
C/6611 charges financières	1 600,00		0,00
O22 dépenses imprévues	-1 600,00	c7588	0,00
Chap042-71355	0,00	Chap042-71355	0,00
	0,00		0,00
			0
Investissement			
Dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant
oo1	0,00	oo1	0,00
Chap 040-3555	0,00	o21	0,00
		Chap 040-3555	0,00
	0,00	1641	0,00
	0,00		0,00